

Conseil Municipal du 10 avril 2015 à 19 H 30.

Compte rendu

Présents : E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, JP GRUEBER, M. HAMELIN, N. IRENEE, A. ISBLED, M. KROMER, M.A. MANIER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON, S. SANNER, G. GUYON Maire Honoraire.

Secrétaire de séance : Hervé GRISEY

Monsieur René BAZIN, sollicite l'ajout de trois questions à l'ordre du jour qui sont acceptées à l'unanimité.

Délibération n°17/2015

1. **Désignation secrétaire de séance** : Monsieur Hervé GRISEY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°18/2015

2. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 mars 2015.

Délibération n°19/2015

3. **Approbation et vote du compte administratif 2014** : le Conseil Municipal approuve à 11 voix pour et 3 abstentions le compte administratif 2014.

Section Fonctionnement :

• Dépenses :	695 407, 55 €
• Recettes :	1 036 474, 65 €
• Résultat 2014 :	341 067, 10 €
• Résultat reporté 2013 :	1 393 133, 54 €
• Résultat de clôture 2014 :	1 734 200, 64 €

Section d'Investissement :

• Dépenses :	345 560, 81 €
• Recettes :	335 786, 31 €
• Résultat 2014 :	- 9 774, 50 €
• Résultat reporté 2013 :	- 71 963, 27 €
• Résultat de clôture 2014 :	- 81 737, 77 €

Le bilan des comptes au 31 décembre 2014 fait ressortir un excédent cumulé global de 1 652 462,87 €.

Délibération n°20/2015

4. **Approbation et vote du compte de gestion 2014** : le Conseil Municipal approuve à 11 voix pour et 3 abstentions le compte de gestion 2014.

Monsieur FESSLER, Madame BEAUFREZ et Monsieur IRENEE décident de s'abstenir car le Budget 2014 a été voté avant les élections municipales. Ils reconnaissent que le budget est équilibré et que la gestion a été saine. Ils précisent la difficulté de voter un budget primitif qui n'a pas été élaboré par l'équipe élue.

Monsieur GUYON, maire honoraire, explique que le budget avait été voté avant les élections car l'ancienne équipe souhaitait donner à la nouvelle équipe les moyens politiques.

Aucune défiance sur l'ancienne et la nouvelle équipe n'est abordée, bien au contraire.

L'abstention reste une abstention de circonstance.

Remarque de Monsieur GUYON, maire-honoraire : l'ancienne équipe municipale que j'ai présidé en tant que Maire souhaitait clore son mandat avec une présentation des projets au titre de l'année 2014, dont certains ont commencé pendant le dernier mandat 2008-2014.

Délibération n°21/2015

5. **Affectation de résultat** : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultat : 1 669 429, 02 €.

Délibération n°22/2015

6. **Vote des taxes** : le Conseil Municipal décide, à 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, de conserver les taux de 2014 :

• Taxe d'habitation :	11.68 %
• Taxe sur le Foncier Bâti :	12.55 %
• Taxe sur le Foncier Non Bâti :	51.39 %

Pour un produit attendu de 352 549 € au titre de l'année 2015.

Remarque de M. FESSLER qui considère que les bases ayant été revalorisées par l'Etat, les taxes directes ont été augmentées, il préconise de baisser les taux communaux au vu de l'excédent cumulé en section fonctionnement. Néanmoins, plusieurs conseillers rappellent les investissements très importants qui doivent être réalisés dans un contexte économique très défavorable avec la poursuite des baisses de dotations versées par l'Etat. Pour mémoire la dotation générale forfaitaire diminuée de 4 % en 2014 et 9 % en 2015, la dotation spéciale « BOURG CENTRE » qui devrait disparaître. A l'horizon de 2016, ces baisses de dotations devraient s'élever à environ 100 000 €.

Une discussion est entamée sur la possibilité de diminuer les taxes pour éviter les augmentations liées à la modification des bases.

Finalement, les taux ne seront ni augmentés, ni diminués afin de préserver les ressources liées aux contribuables ce qui permettra de continuer à investir et à conserver un budget constant. Il a été évoqué de réaliser un bilan à la fin des investissements futurs pour analyser la situation économique de la commune qui permettrait de décider une baisse ou non sur les taux communaux des taxes directes. Cependant, Monsieur le Maire rappelle que les taux de ces taxes sont restés inchangés depuis une décennie.

7. Liste des emprunts en cours :

Emprunt contracté	Total emprunt	Nombre annuité	Annuité	Reste à payer
Caisse Epargne Photovoltaïque 2005-2021	140 000 €	12 ans	14 848 €	77 607, 76 €
Fonds d'Epargne de franche Comté Maison Mallet 2003-2023	305 000 €	20 ans	21 363, 15 €	147 1456, 35 €
Caisse épargne Franche Comté 2013-2020	100 000 €	8 ans	13 830, 16 €	62 763, 52 €
Crédit Agricole Franche Comté John Deere 2013-2016	53 000 €	4 ans	13 250 €	13 250 €
			63 291, 31 €	300 777, 63 €

L'encours de la dette, aujourd'hui, est de 33,84 € par habitant et l'annuité de la dette représente 41.06 € par habitant (fin 2014). A titre informatif, l'encours de la dette total sur un plan national est de 601 € par habitant contre 278 € par habitant pour la commune (source : Ministère de l'Economie – 2013)

Afin de conserver un fond de roulement et vu les faibles taux de prêt actuel, un emprunt pour la maison des services et pour la sécurité dans le village sera inscrit dans le budget primitif 2015. Il précise que les annuités sont nettement couvertes par les recettes propres de la commune à savoir : le locatif permet une rentrée de recettes plus de 80 000 € en 2014 en augmentation depuis 3 ans, associé au produit de l'installation du photovoltaïque d'un montant de 23 000 € en moyenne par année. Une simulation a été demandée à notre trésorier concernant deux emprunts de 500 000 € pour la future maison des services publics et de 150 000 € pour l'aménagement de voiries pour une annuité de 31 718.31 €, les recettes générées par le versement des loyers et le revenu produit des panneaux photovoltaïques couvrent toujours l'ensemble des annuités. Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que les emprunts précités dans le tableau ci-dessous seront pratiquement terminés à la fin du présent mandat municipal. En conséquence l'endettement de la commune sera divisé par deux.

8. Approbation et vote du budget primitif 2015 : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2015 qui s'équilibre en section investissement à 2 275 276 € et en section fonctionnement à 2 646 302 €



Délibération n°24/2015

9. Contrat Climatech Maison Médicale : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de choisir la société Climatech pour assurer le contrat de maintenance de la maison médicale (165 € HT).

Délibération n°25/2015

10. Adhésion service informatique SIAGEP : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au service informatique du SIAGEP, pour un montant de 134.02 €, avec les options prestations sauvegarde des données informatiques externalisée et la prestation e-parapheur.

Délibération n°26/2015

11. Redevance occupation domaine public pour ERDF : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 197 € le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité pour l'année 2015.

Délibération n°27/2015

12. Redevance occupation domaine public pour France Telecom : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer, pour l'année 2015 : à 40, 25 € le montant de la redevance pour le passage sur les voies communales des câbles en sous-sol ; à 53, 66 € le montant de la redevance pour le passage sur les voies communales des câbles en aérien et à 26, 83 € le montant de la redevance pour les autres installations.

Délibération n°28/2015

13. Avenant : mise à disposition de personnel à la Piscine d'Etueffont : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que le Syndicat Intercommunal de la Piscine d'Etueffont remboursera mensuellement, à la Commune d'Etueffont le montant de la rémunération au prorata du temps de travail.

Délibération n°29/2015

14. Achat détecteurs de fumée : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter et d'installer des détecteurs de fumée dans les logements communaux ou de les rembourser, sur présentation de la facture l'achat au locataire.

Délibération n°30/2015

15. Suppression et création de postes : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de supprimer au 1^{er} juillet 2015 un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Délibération n°31/2015

16. Demande de subvention à la DRAC : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Drac afin de financer des travaux à la Forge Musée (Isolation salle d'exposition, fourniture et pose de velux et pose d'un système de chauffage, rénovation en partie de la toiture).

Délibération n°32/2015

17. Représentants Commission d'appel d'offres mixte : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur René BAZIN, titulaire et Monsieur Hervé GRISEY, suppléant comme représentants à la commission d'appel d'offres mixte (CCPSV).

Délibération n°33/2015

18. Contrat d'avenir : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer, à compter du 4 mai 2015 un contrat d'avenir d'une durée de 3 ans, subventionné à 75 % par l'Etat.

19. Divers

19-1 – Inauguration de la maison médicale le samedi 11 avril 2015 à 11h00. Les personnalités invitées seront accueillies à partir de 10h45. Les Conseillers sont tous invités.

19.2 – Transmission du compte administratif et du compte de gestion sur papier à chaque conseiller après retour du contrôle de légalité.

19-3 – Le rucher communal a produit 24 pots de miel qui seront vendus au profit du CCAS. M. FESSLER informe que l'hypermarché AUCHAN souhaite proposer à la vente du miel produit localement. Il est à la recherche d'un producteur

19-4 – Le conseil municipal enfants a remis des fleurs et un poème aux personnes âgées seules de + de 80 ans.

19-5 – Des panneaux d'interdiction à tous véhicules à moteur ont été placés sur le chemin du verger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Le Maire,
René BAZIN.



